



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP49 : Visio/audio-conférence du 24 janvier 2022 avec la Direction locale.

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

lundi 24 janvier 2022,

La direction a convié les organisations syndicales à une conférence visio/audio ce lundi 24 janvier 2022 à 11 heures pour faire un point sur la situation globale à la DDFIP du Maine et Loire.

M Derrac commence la réunion en indiquant que la Direction a enregistré quelques cas supplémentaires mais l'impact de la COVID au sein de la direction est moindre par rapport à la vague déferlante constatée en France. M Guérineau précise qu'il y a eu 29 cas depuis le 14 janvier 2022 .

Au sujet des masques FFP2 :

Ceux-ci ont été distribués suivant les préconisations de la direction générale (agents nomades, vérificateurs, certains agents d'accueil...).

M Derrac précise que certains agents d'accueil, protégés par les plexiglas et le port de masques chirurgicaux, ne souhaitent pas en être destinataires. Toutefois, ceux qui sont amenés à bouger au sein de leur service, pourront porter ce genre de masque.

Au sujet des autotests , des masques en tissus et chirurgicaux :

M Guérineau indique qu'une commande a été passée auprès de la préfecture d'autotests, de masques tissus et de masques chirurgicaux et serait livrée mercredi 26.

Mme Raimbault-Le Dren explique que les autotests seraient à destination des agents asymptomatiques travaillant dans un service où un cas positif est déclaré plutôt qu'en cas de symptômes car, dans ce cas, un test PCR ou antigénique est préférable .

Suite à une question de **FO** concernant les masques, la Direction confirme qu'une livraison sera effectuée mercredi par la Préfecture. La Direction locale ne sait pas encore si ce sont les mêmes masques en tissus qui seront distribués que précédemment.

Pour **FO**, si c'était le cas, cela poserait un problème, en effet, les derniers masques fournis par la préfecture sont peu pratiques, difficiles à porter (trop grands) et à attacher, d'ailleurs peu de collègues les utilisent. Cette situation oblige les agents à s'acheter des masques pour travailler, ce qui n'est pas normal !

M Derrac précise que la direction fait en sorte d'être la plus réactive possible et d'être utile pour protéger les agents pendant cette période.

Au sujet du télétravail :

M Derrac, lors de sa tournée des vœux, a constaté que certains agents ne souhaitent pas le télétravail et tient à préciser que celui-ci est incité mais pas imposé, il faut tenir compte de la situation des agents.

La semaine dernière le taux de télétravailleurs se situait entre 62 et 63 % et que plus de 50 % des agents avaient télétravaillés 3 jours.

Sur le télétravail exceptionnel, celui-ci est reconduit normalement jusqu'au 2 février mais comme c'est un mercredi, M Derrac attend de savoir si cela concernerait pas la semaine entière soit jusqu'au vendredi 4 février.

Au-delà, il sera recommandé de télétravailler 3 jours mais ce ne sera plus une obligation.

Au sujet du ménage suite à un cas COVID :

La Direction est attentive à un nettoyage complet des services. Il est effectué selon un protocole bien établi.

Dès que le service RH est informé d'un cas, la Direction contacte le médecin de prévention et c'est lui qui détermine la position de l'agent (nombre de jours d'arrêt ou de télétravail, date des autotests ou tests PCR...).

C'est cet entretien qui détermine s'il s'agit d'une situation professionnelle ou personnelle et qui déclenche alors une opération de désinfection au sein du service.

Depuis la précédente réunion, la Direction a alerté les entreprises chargées du ménage en insistant sur le nettoyage des points de passage, les espaces communs et les points de contact. Un recensement a été fait début janvier sur les produits nettoyants et gels hydroalcooliques.

Si tu constates un manque de produits ou un problème de ménage, n'hésite pas à nous contacter !

Au sujet du médecin du travail :

Un médecin a été trouvé, basé à Tours, et qui assurera les 2 départements (Indre et Loire et Maine et Loire). Son contrat est finalisé et le docteur MERLE devrait commencer son activité le 1^{er} avril 2022.

En réponse à la question de **FO**, la Direction n'est pas encore en mesure de préciser son temps de travail dans notre département.

Campagne des entretiens professionnels :

Elle commence à partir d'aujourd'hui et se terminera le 14 mars 2022. En cas de problème, le signaler au syndicat **FO DGFIP49**, qui sera là pour t'aider et te défendre.

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents :


Les agents avaient jusqu'au 20 janvier pour répondre.

Au 18 janvier, la Direction locale avait enregistré 114 propositions dont certaines sont jugées non exploitables !

Un premier groupe de travail aura lieu dans la deuxième quinzaine de février, le deuxième mi-mars avant le vote au CTL du 25 avril.

La Prochaine visio sur la situation sanitaire sera fera en fonction de l'actualité entre le 7 et le 21 février.

Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Bulletin à retourner à Romuald Wiart SIP Angers EST 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 Angers